

ARRÊTÉ MUNICIPAL

CIRCULATION ALTERNEE POUR CAUSE DE TRAVAUX

Madame le Maire de la Commune de SAINT-OUEN DU BREUIL,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2, L2213-1,
- Vu le code de la route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Considérant les travaux de réfection de chaussée avec une reprise d'enrobé sur la RD 253 route de valmartin 76890 SAINT OUEN DU BREUIL.
- L'entreprise Lhotellier LSTP représenté par Mr Jean-Marie PEYREDIEU 5 avenue Victor Griffuelhes 76120 GRAND QUEVILLY réalisera des travaux de réfection de chaussée avec une reprise d'enrobé sur la RD 253 route de valmartin 76890 SAINT OUEN DU BREUIL.
- Date d'intervention : le 13 octobre 2025 et pour la durée des travaux.

ARRETE

Article 1:

La circulation des véhicules sera alternée par feux tricolores avec la suppression d'une voie avec une interdiction de stationner et de dépasser aux véhicules légers et poids lourds pendant l'intervention de l'entreprise.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2:

L'entreprise assurera pendant la durée des travaux la mise en place de panneaux indiquant les travaux. Lorsque l'entreprise n'interviendra pas les lieux seront sécuriser pour faciliter les déplacements.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Monsieur le Commandant de la Communautés de Brigades de Barentin,
Chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution,
- Monsieur le Préfet,

Fait à Saint Ouen du Breuil,
Le mardi 23 septembre 2025

Le Maire
Nicole DEHAIS

